

Le microcrédit : fausse ou vraie solution à la pauvreté ?

Pauline Gandré

DANS **IDÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES** 2012/2 N° 168 , PAGES 22 À 31
ÉDITIONS **RÉSEAU CANOPÉ**

ISSN 2257-5111

ISBN 9771636569001

DOI 10.3917/idee.168.0022

Date de mise en ligne : 15/11/2012

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2012-2-page-22?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Réseau Canopé.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Le microcrédit : fausse ou vraie solution à la pauvreté ?

Le microcrédit – pratique d’octroi de prêts de très faibles montants – est devenu depuis une dizaine d’années un sujet à la mode, indissociable de toute réflexion sur la lutte contre l’exclusion économique dans les pays en développement comme dans les pays développés. Alors que l’efficacité du microcrédit en tant qu’outil de réduction de la pauvreté est de plus en plus discutée, une conférence a été organisée sur le sujet lors des Journées de l’économie. Celle-ci a permis de montrer que, si le microcrédit est apparu à ses débuts comme la solution idéale face à l’exclusion bancaire et financière qui interdit aux plus pauvres toute possibilité d’enrichissement durable, ses effets sont controversés en pratique. Des renouvellements méthodologiques vont dans le sens d’une amélioration de l’évaluation de ces effets.

Pauline Gandré, élève
de l'ENS de Lyon (69).

Le 10 novembre 2011, Maria Nowak, présidente de l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), Juliette Aubert, représentante pour la France d'Oikocrédit, et Marc Roesch, chercheur au Cirad (Centre international de recherche agronomique pour le développement), étaient réunis au palais de la Mutualité de Lyon pour donner leur point de vue sur l'efficacité du microcrédit dans la lutte contre la pauvreté, dans le cadre d'une conférence grand public présidée par Françoise Crouigneau (présidente de l'Association des journalistes économiques et financiers). Si plusieurs points de divergence ont été exprimés par les participants, tous se sont accordés sur le fait qu'à ses origines le microcrédit était une innovation financière louable, visant à réduire la pauvreté en luttant contre l'exclusion des populations les plus démunies des services bancaires et financiers.

Le microcrédit à ses origines : une innovation dans la lutte contre la pauvreté

Qu'est-ce que le microcrédit ?

Le principe de prêter de petites sommes d'argent dans le cadre de relations de proximité n'est pas nouveau (tontines, usuriers...), mais la vraie naissance du microcrédit en dehors du secteur informel – en plus de sa mise en œuvre dans les années 1960 par des institutions publiques dans les pays en déve-

loppement, qui s'est souvent soldée par des faillites – est associée aux microprêts octroyés à des femmes bangladaises à la fin des années 1970 par l'économiste Muhammad Yunus. Ce dernier a ainsi prêté 27 dollars à quarante-deux femmes pour qu'elles puissent acheter le bambou avec lequel elles fabriquaient des tabourets, vendus auparavant directement au prêteur professionnel qui leur avait prêté l'argent nécessaire. Grâce à la somme prêtée par Yunus sans intérêt, elles en ont gagné beaucoup plus en vendant elles-mêmes leurs tabourets et sont peu à peu sorties de la pauvreté. Ces pratiques se sont soldées par la création en 1983 au Bangladesh de la désormais célèbre Grameen Bank (« banque du village »).

Cette dernière a ensuite essaimé en Asie, en Amérique latine et en Afrique, concernant 7 millions de clients dont les impayés s'élèvent à peine à 1 %. Le microcrédit ainsi défini s'inscrit dans des pratiques plus générales de microfinance, qui regroupent les activités de crédit, d'épargne, de transfert d'argent des émigrés vers leur famille et d'assurance. Il concerne des prêts visant un investissement productif, c'est-à-dire la création d'une microentreprise génératrice de revenus et représentant pour ses créateurs une solution durable contre la pauvreté. Il se substitue aux prêts proposés par les usuriers locaux à des taux d'intérêt extrêmement élevés.

L'émergence du microcrédit et de la microfinance s'est alors faite dans un contexte de renouvellement de l'approche des politiques économiques et

sociales de lutte contre la pauvreté et de développement. En effet, jusqu'aux premières expériences de microcrédit, l'accent était essentiellement mis sur des politiques à l'échelle macroéconomique, qui s'appuyaient sur l'idée sous-jacente que, pour lutter contre la pauvreté dans un pays, il fallait que celui-ci se développe économiquement. Au contraire, le microcrédit consiste à essayer de générer du revenu à une échelle microéconomique, locale, directement au sein des ménages démunis, et non pas à leur reverser les fruits de l'aide internationale ou de la croissance nationale par le biais de systèmes d'assistance ou de redistribution.

Le microcrédit, en tant qu'outil de lutte contre la pauvreté, a alors suscité un espoir considérable, s'attirant les faveurs de grandes institutions internationales œuvrant pour le développement

Un instrument économique qui remédie au rationnement sur le marché du crédit

Du point de vue de la littérature économique, les théories contractualistes, qui s'inscrivent dans le courant récent de l'économie de l'information et mettent en évidence les imperfections sur le marché du crédit, sont le cadre de référence qui justifie le recours au microcrédit dans les politiques de lutte contre la pauvreté, comme le rappelle Valérie de Briey [2]. Dans ce cadre théorique, les relations de crédit sont modélisées par des relations d'agence. Ces dernières peuvent être définies comme mettant en jeu un principal et un agent, le premier (ici la banque) engageant le second (ici l'emprunteur) pour exécuter une tâche déterminée dans le cadre d'un contrat (ici le remboursement d'un emprunt à un taux fixé d'avance). Or, ces relations se caracté-

“Le principe du microcrédit consiste à résoudre le problème de la pauvreté en élargissant le marché du crédit”

économique telle la Banque mondiale. Ainsi, l'année 2005 avait été décrétée « Année internationale du microcrédit » par les Nations unies alors qu'en 2006 Yunus et la Grameen Bank obtenaient le prix Nobel de la paix. En outre, le microcrédit est un des outils de la lutte contre la pauvreté associés à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (réduire de moitié le nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour d'ici 2015). Pour l'économiste Esther Duflou, ce fort intérêt s'explique par le fait que « le monde rêve d'une recette miracle contre la pauvreté et [que] le microcrédit était un candidat tout à fait plausible » [1]. Sur le plan théorique, il se justifie dans le cadre de la nouvelle microéconomie, et plus précisément de la théorie des contrats, qui explique l'exclusion des microentrepreneurs du marché du crédit traditionnel.

risant par une forte asymétrie d'information, l'hypothèse économique néoclassique d'information parfaite est relâchée. En effet, la qualité du projet d'investissement de l'entreprise n'est pas observable par le principal. Joseph Stiglitz et Andrew Weiss [3] ont ainsi mis en évidence d'un point de vue théorique l'existence d'un rationnement de la demande de crédit des entreprises par les banques dans un cadre d'asymétrie d'information. Ils s'interrogent sur la raison pour laquelle l'équilibre entre l'offre et la demande de crédit ne se fait pas par les prix sur le marché du crédit (c'est-à-dire par une hausse du taux d'intérêt qui égaliserait l'offre et la demande), mais par les quantités, ce qui se traduit par un rationnement. Ils montrent que, parce qu'il existe une asymétrie d'information entre la banque et l'entreprise, la première propose un taux d'intérêt unique quel que soit le projet d'investissement concerné.

1 Les nombres entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'article.

LA MICROFINANCE EN CHIFFRES

- 150 millions de clients actifs à travers le monde, dont 80 % de femmes
- 10 000 institutions de microfinance dans 85 pays
- Encours de crédit : 65 milliards de dollars
- Montant du prêt moyen par emprunteur : 591 dollars
- 106 000 microcrédits accordés par l'Adie depuis 1989, 78 000 entreprises et 107 000 emplois créés

Sources : Sites Internet de PlaNet Finance et de l'Adie.

Les différents investissements procurent alors tous la même rentabilité potentielle à la banque, mais ne sont pas porteurs du même risque. Un taux d'intérêt élevé n'attire que les projets les plus risqués car ils sont les seuls à pouvoir assurer la rentabilité de l'investissement engagé pour l'entreprise en raison de profits attendus plus élevés. Étant donné ce risque de « sélection adverse » en cas de taux d'intérêt élevé, le taux d'intérêt qui maximise le profit de la banque peut se fixer à un niveau pour lequel la demande globale de crédit est supérieure à l'offre, ce qui se traduit par un rationnement du crédit. De nombreux microprojets peuvent alors se trouver exclus du financement bancaire.

Le principe du microcrédit consiste à résoudre le problème de la pauvreté en élargissant le marché du crédit à des segments jusque-là marginalisés. Ainsi, comme l'écrit Esther Duflo : « La vision du monde de Muhammad Yunus est profondément optimiste : selon lui, chacun de nous est un entrepreneur en puissance. La lutte contre la pauvreté n'a pas besoin de charité : il suffit de créer les bonnes opportunités que les pauvres sauront saisir pour faire croître leur entreprise et rembourser emprunts et intérêts. Ce message est très séduisant : il semble dévoiler les clés d'une richesse humaine cachée qu'un produit financier bien fait débloquerait. » [1] Cette solution marchande à la pauvreté a connu un essor considérable dans les dernières décennies.

L'explosion du microcrédit

Le rôle des institutions de microfinance (IMF) apparaît essentiel dans le contexte actuel, où la pauvreté de masse caractérise toujours les pays en développement, et où les exclus dans les pays développés ont été encore plus fragilisés par la crise économique et finan-

cière de 2007-2008 et ses effets retardés. Comme l'a rappelé Françoise Crouigneau lors de la conférence, il y a environ 8 millions de pauvres en France et plus de 800 millions de personnes vivent avec moins de 2 dollars par jour dans le monde.

De nombreuses institutions ont contribué à la diffusion de la microfinance dans les pays du Sud comme dans les pays du Nord. Le principe de la Grameen Bank a été repris dans de nombreux pays en développement, puis en France. Maria Nowak y a créé l'Adie en 1989 – une association qui aide les exclus du marché du travail et du système bancaire à se réinsérer – à la suite d'une rencontre avec Yunus, qui lui a donné l'idée d'appliquer le principe du microcrédit dans les pays développés. Quant à la société néerlandaise Oikocrédit, représentée lors de la conférence par Juliette Aubert, elle est l'un des premiers acteurs privés de la microfinance dans le monde. Le Réseau européen de microfinance (REM), basé en France, regroupe 87 membres et partenaires qui couvrent 21 pays européens. En France, un intérêt croissant pour le microcrédit a pu être observé, par exemple au sein du groupe Proparco, détenu par l'Agence française de développement et par des actionnaires privés. En 1998, Jacques Attali a créé l'ONG PlaNet Finance, qui soutient des IMF dans les pays en développement. En outre, un Observatoire de la microfinance a été mis en place par la Banque de France en 2006, en lien avec la Caisse des dépôts et consignations, et en juin 2010 le Conseil économique, social et environnemental a publié un rapport dédié². En dehors de la France et du Royaume-Uni, le microcrédit reste néanmoins relativement récent en Europe de l'Ouest. Maria Nowak regrette un environnement institutionnel défavorable qui nuit à son développement dans l'Union européenne³, alors que l'explosion récente des taux de chômage (9,6 % dans l'Union européenne et 10,1 % dans la zone euro en 2011) plaide en faveur de son expansion.

Les avantages du microcrédit par rapport aux solutions traditionnelles de réduction de la pauvreté se sont affirmés. En comparaison à des solutions alternatives, le microcrédit vise un investissement productif durable, qui permet de générer du revenu et de sortir les populations pauvres d'une situation d'assistance. Bien plus qu'un simple soutien financier, il favorise l'esprit d'entrepreneuriat chez les individus démunis, leur donne une chance, ce qui représente donc en plus d'une solution contre la pauvreté une solution contre le chômage.

² G. Labrune, *Le Microcrédit : une opportunité économique et sociale ?*, rapport du Conseil économique, social et environnemental, 2010.

³ M. Nowak, « Croissance et cohésion sociale. Le microcrédit et l'Union européenne », *Finance et bien commun*, n° 25, 2006.

Maria Nowak a rappelé qu'en France 93 % des entreprises sont des microentreprises de moins de 10 salariés et 50 % d'entre elles n'ont pas de salarié ; le constat est similaire pour le reste de l'Europe. Elle a également souligné que le secteur des services – où les entreprises sont généralement de plus petite taille – est en expansion en France et en Europe relativement au secteur industriel, d'où l'importance qu'y est susceptible de recouvrir le microcrédit. D'autre part, celui-ci a été perçu comme un outil d'émancipation en ce qu'il s'adresse principalement à des femmes, surtout dans les pays en développement, voire uniquement à des femmes comme dans le cas de la Grameen Bank.

Plusieurs exemples de réussite ont été cités lors de la conférence. En plus de celui – emblématique – de la Grameen Bank, Juliette Aubert a mentionné l'exemple de la coopérative Cocovico (Coopérative

Déconstruire les mythes autour du microcrédit

Le projet initial, louable, des instigateurs du microcrédit s'est vite révélé compliqué à mettre en place, son mode d'organisation favorisant les effets pervers. Deux types de problèmes sont apparus : du côté de la demande de crédit d'abord, du côté de l'offre ensuite.

Lors de la conférence, Marc Roesch a souligné la nécessité de prendre ses distances avec plusieurs mythes associés aux pratiques de microcrédit, qu'il s'est employé à déconstruire au prisme de sa propre expérience sur le terrain en Inde et au Maroc. Deux d'entre eux concernent la demande de crédit. Le premier présente les individus pauvres comme des entrepreneurs en puissance, qui n'auraient besoin que d'un coup de pouce financier pour lancer leur activité avec succès. Pour Marc Roesch, en réalité, le choix de l'entrepreneuriat dans les populations

“La recherche de rentabilité est devenue la nouvelle finalité d'un certain nombre d'institutions de microfinance”

des commerçantes du vivrier de Cocody), qui a reçu le grand prix de la Solidarité internationale organisé par *Le Monde* et Finansol. Il s'agit d'un groupe de femmes ivoiriennes auquel de petits prêts ont permis de faire construire un marché couvert, devenu l'un des plus importants d'Abidjan. La coopérative est désormais gérée par 200 femmes et le marché accueille jusqu'à 5 000 participants par jour, et comprend un dortoir et une crèche. Maria Nowak s'est quant à elle appuyée sur l'exemple de l'Adie pour souligner la très large proportion de remboursement des prêts alors que le taux de perte fin 2010 était évalué à seulement 2,5 %.

Néanmoins, si les raisons qui pouvaient justifier la diffusion du microcrédit et en faire un nouvel espoir dans la lutte contre la pauvreté sont multiples, en pratique de nombreux effets pervers sont apparus au fur et à mesure que ses finalités ont évolué vers la recherche de rentabilité économique.

exclues est subi, il ne traduit pas un esprit d'entreprise mais bien plutôt une nécessité par absence de solutions alternatives. L'intervenant a en outre évoqué différents problèmes qui freinent le succès de ces projets d'entrepreneuriat subi, problèmes culturels – bien souvent, des femmes empruntent pour financer une activité qui ne se développe pas faute de l'accord de leurs maris – et absence d'études de marché – les activités engagées périclitent lorsqu'elles ne rencontrent pas de demande locale, ce qui traduit plus largement l'insuffisance de l'accompagnement.

Le deuxième mythe est celui selon lequel les microprêts sont utilisés pour des investissements productifs et la création de microentreprises. Au contraire, l'argent ainsi mobilisé est fréquemment utilisé à des fins de pure consommation, pour payer des réparations dans la maison ou encore une cérémonie de mariage, ainsi que l'a décrit Marc Roesch. Le micro-

TROIS QUESTIONS À MARC ROESCH

Quel bilan tirez-vous de plus de trente années de diffusion des pratiques de microfinance ?

Premièrement, il est très difficile de faire un bilan, pour plusieurs raisons. La première est que la « microfinance » n'est pas quelque chose d'uniforme. Celle pratiquée par les *self help groups* en Inde (4,6 millions de groupes, soit plus de 70 millions de femmes) est radicalement différente de celle des groupes mutualistes de l'Ouest africain ou des IMF mexicaines. Il est difficile de faire un bilan global face à de telles différences. La deuxième est que les objectifs assignés à la microfinance sont divers (développement d'activités génératrices de revenu, inclusion financière, *empowerment* des femmes, etc.) ; chaque objectif peut faire l'objet d'un bilan. La troisième est que les effets de la microfinance sur la population sont extrêmement divers (augmentation des revenus et de l'endettement, effets sur la santé, l'éducation, le rôle des femmes au sein de la famille et dans le village, la trésorerie des ménages). La quatrième est qu'il n'existe pas de méthode fiable et objective d'évaluation d'impact sur un tel ensemble de facteurs qui interagissent entre eux. Le degré de finesse nécessaire pour appréhender ces interactions peut être atteint par des analyses qualitatives, mais empêche toute analyse quantitative représentative. À ce jour, personne n'a réussi à mener une évaluation à grande échelle de l'impact de la microfinance en Inde ou au Bangladesh, où elle existe depuis quarante ans. La dernière raison vient du fait qu'il a été mis tellement d'espoirs, tellement de financements dans cet outil que la survie de beaucoup d'institutions, d'associations, d'ONG est suspendue à la bonne opinion qu'en ont ceux qui les financent. Toute critique, toute évaluation qui remettrait en cause les supposés effets bénéfiques, qui dévoilerait des effets pervers plus importants que les effets positifs, est systématiquement occultée ou combattue par ces institutions, ces ONG. De mon expérience en Inde et au Maroc, de ce que j'ai vu sur le terrain, dans les familles, ce que je retiens c'est que la microfinance endette de plus en plus les familles, les pousse à utiliser les crédits pour la santé, l'éducation, la consommation. Pour s'en sortir, les femmes travaillent de plus en plus, souvent à des tarifs de plus en plus bas, les hommes migrent de plus en plus vers les villes pour trouver du travail. Si, grâce à la microfinance, une partie des familles s'en sortent mieux, sont moins pauvres, pour une majorité d'entre elles rien ne change, elles continuent à survivre, un peu plus endettées. Une autre fraction passe, à cause du crédit, de la pauvreté à la misère. Donner des chiffres est tout à fait hasardeux et « non scientifique » à cause des raisons données plus haut. Mais ce que je vois de mon expérience de terrain, c'est que cet instrument, utilisé comme il l'a été, c'est-à-dire sans un accompagnement par d'autres outils de développement, n'a pas tenu ses promesses.

Quelles sont, selon vous, les différences dans les enjeux liés au microcrédit dans les pays développés et les pays en voie de développement ?

Dans les pays en voie de développement ainsi que dans les pays émergents, les pauvres sont essentiellement insérés dans un marché financier informel (usuriers, tontines, prêts familiaux). Le marché formel (les banques essentiellement) est soit trop éloigné d'eux (physiquement, financièrement ou psychologiquement), soit trop complexe à utiliser pour qu'ils puissent y accéder. La microfinance a pour ambition de permettre aux pauvres d'avoir accès à un système de financement de leurs activités productives (objectif officiel) ou non productives (utilisation officiellement non autorisée mais pratiquée par les clients) moins cher que celui des usuriers ou de montant plus élevé que le système informel. Le premier des objectifs assignés au programme de microfinance en Inde a été « l'inclusion financière ». Dans les pays en voie de développement, l'objectif est d'inclure les populations pauvres dans une économie marchande. Dans les pays développés, les pauvres sont déjà des consommateurs, il s'agit de les intégrer dans une économie de production de biens ou de services puisqu'on n'arrive pas à les inclure dans les emplois. C'est notamment une des raisons (mais pas la seule ni la plus importante) qui font que l'on se contente de donner du crédit sans aucun accompagnement dans les premiers, alors qu'un réel effort est fait dans les seconds pour travailler avec les clients à la construction de leur projet.

Quel avenir envisagez-vous pour la microfinance ?

La pauvreté est source de révoltes, de conflits, de migrations incontrôlées. Les gouvernants, mais aussi la société cherchent depuis des millénaires un outil miracle de lutte contre la pauvreté. La proposition du professeur Yunus semblait remplir cet objectif. On avait là un outil qui permet de se passer de coûteux programmes de développement et qui rentre dans la logique libérale de développement par le marché en favorisant la multiplication de petits producteurs de biens et de services. Comme cet instrument a été utilisé seul, sans d'autres outils de développement (éducation, santé, développement des marchés), il a dérivé, du côté des clients, vers le crédit à la consommation et le surendettement, et du côté des financeurs vers un nouveau moyen de faire du profit tout en redorant leur image de marque. La crise de la microfinance est là. J'ai le sentiment qu'elle va prendre de l'ampleur. Le système financier, à un moment ou un autre, va probablement se détourner de ce produit à risque. Les gouvernants des États ou les organismes de développement reviendront peut-être aux interventions plus classiques de programmes intégrés dans lesquels la microfinance aura sa place, mais une place bien plus modeste et en complément d'autres outils. Entre-temps, bien des pauvres se seront surendettés et auront été victimes de la survalorisation d'un instrument qui n'a rien de miraculeux.

crédit s'apparente alors à du crédit à la consommation. Ces deux réalités font que, bien souvent, ce n'est pas une condition suffisante pour sortir de la pauvreté.

À ces contraintes du côté de la demande s'ajoutent des effets pervers du côté de l'offre, qui reposent essentiellement sur le mode d'organisation et de financement des institutions de microfinance. De ce point de vue, un autre mythe a été dénoncé par Marc Roesch : l'idée selon laquelle le microcrédit permet de sortir du surendettement. Ainsi, au Maroc, les agents de recouvrement sont payés en fonction du nombre de crédits qu'ils réussissent à faire rembourser et de nouveaux emprunts qu'ils parviennent à faire souscrire. Cela incite nécessairement ces agents à faire pression sur leurs clients pour rembourser et réemprunter, et conduit à des situations dramatiques de surendettement pouvant mener jusqu'au suicide des emprunteurs. Ce surendettement a été observé en Inde, en Bolivie, au Nicaragua, au Maroc ou encore au Bénin, à tel point que l'on a pu parler de « crise de la microfinance ».

Plus généralement, de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer les évolutions récentes des institutions de microfinance, dans un contexte où la crise économique et financière contemporaine pèse sur le financement du microcrédit⁴. En effet, la microfinance semble avoir évolué vers la libéralisation. Patrice Flynn voit même le microcrédit comme le reflet des principes du « consensus de Washington » dans le cadre de la lutte contre la pauvreté [4]. Cette expression, utilisée pour la première fois par l'économiste John Williamson en 1989, désigne les mesures standards imposées par les institutions internationales localisées à Washington – et en particulier le FMI –, en échange de leur aide financière, aux économies en développement en difficulté dans les années 1980, notamment en Amérique latine. Les réformes recommandées étaient les suivantes : une politique budgétaire orthodoxe s'opposant aux politiques keynésiennes des années précédentes, une priorité accordée aux exportations et une libéralisation globale du commerce extérieur. Patrice Flynn souligne que les crises de la dette du début des années 1980 dans les pays en voie de développement ont dégradé les relations financières entre les gouvernements de ces pays et les détenteurs de capitaux dans les pays développés. Ces derniers ont donc commencé à prêter directement leur argent aux populations, et en particulier aux plus pauvres.

La recherche de rentabilité est alors devenue la nouvelle finalité d'un certain nombre d'institutions de microfinance dans le cadre de l'encouragement à une libéralisation accrue et à une extension des outils du capitalisme par les grandes organisations internationales, même dans le domaine de la pauvreté. En effet, des taux d'intérêt très élevés sont appliqués dans le cadre des pratiques de microcrédit en raison du risque associé à la fragilité financière des emprunteurs. Ils se révèlent une source de bénéfices importants et attirent donc des institutions motivées en premier lieu par le profit qu'elles peuvent retirer de la lutte contre la pauvreté dans un contexte où le microcrédit est moins régulé que des pratiques bancaires plus traditionnelles. Plusieurs IMF telles que SKS Microfinance Ltd. en Inde ou encore Banco Compartamos au Mexique sont désormais cotées en bourse. La rentabilité de certaines d'entre elles est par ailleurs évaluée par des agences de notation au même titre que les banques traditionnelles. Allant dans le même sens que Patrice Flynn, Jean-Michel Servet parle ainsi d'« un formidable instrument idéologique, un bébé qui risque un jour d'être jeté avec l'eau du bain des politiques néolibérales de lutte contre la pauvreté » [5]. Une tension entre buts sociaux et intérêts commerciaux apparaît alors, conduisant à un certain nombre de dérives. Cela pose la question de la régulation du microcrédit et de la fixation du taux d'intérêt optimal, celui qui permet aux IMF de compenser leurs coûts sans pour autant que le fardeau soit trop lourd pour les populations démunies.

La question du bon taux d'intérêt représente un enjeu important de la réflexion sur l'amélioration de l'efficacité du microcrédit comme outil de lutte contre la pauvreté. Ainsi qu'il est rappelé dans une note de synthèse de l'organisme de microfinance belge et luxembourgeois SOS Faim [6], le taux d'intérêt appliqué pour les microcrédits intègre quatre types de coûts : les coûts opérationnels (frais de fonctionnement et de personnel), les coûts liés aux pertes sur les crédits, les marges prises sur l'opération et les coûts liés au refinancement, alors que les IMF n'ont aucune maîtrise sur l'inflation qui risque d'éroder leurs recettes réelles. Les propositions d'Élodie Parent (Proparco) reprises dans la note semblent pertinentes pour proposer le taux le plus raisonnable possible. La première consiste à affecter au moins 70 % du bilan d'une IMF aux opérations de crédit, pour assurer une bonne rentabilisation des fonds. La deuxième

⁴ M. Lelart, « La microfinance et la crise financière internationale », *Techniques financières et développement*, n° 101, 2010.

mentionne la nécessité de limiter le risque au sein du portefeuille de crédits, supposant un portefeuille à risque à 30 jours de maximum 3 %. La troisième repose sur la minimisation du coût des ressources privilégiées, notamment en favorisant les dépôts, moins chers que le refinancement sur les marchés (plus onéreux pour les IMF que pour les banques traditionnelles). La quatrième prône une minimisation des frais d'exploitation par une organisation efficiente. Le respect de ces principes pourrait assurer un équilibre satisfaisant à partir d'un arbitrage entre la nécessité de fixer un taux d'intérêt raisonnable et celle d'assurer une rentabilité suffisante pour les IMF afin que le financement du microcrédit reste attractif.

Le microcrédit semble donc responsable d'un certain nombre d'effets pervers renforcés par le fait que de plus en plus de participants sur le marché du microcrédit, du côté de l'offre, sont motivés par la recherche du profit, ce qui n'est pas répréhensible en soi mais passe souvent par la négligence des objectifs sociaux. L'investissement massif dans le microcrédit au détriment de solutions alternatives de lutte contre la pauvreté n'a donc pas permis d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. Néanmoins, le constat de cet échec à l'échelle globale cache des réalités locales très variées que le récent foisonnement d'études d'impact, favorisé par un renouvellement méthodologique dans le champ de l'économie du développement, aide à mieux évaluer.

Les apports du renouvellement méthodologique

Il est essentiel de prendre pour point de départ de la réflexion sur l'efficacité du microcrédit des expériences de terrain et des constats généraux sur les évolutions récentes de la microfinance. Il importe cependant de s'interroger sur les possibilités d'une telle évaluation systématique dans un contexte où l'évaluation des politiques publiques est un champ en plein développement. Comme le souligne en effet Jean-Michel Servet, « il est possible de trouver parmi les milliers de projets de microfinance tel ou tel cas correspondant à ce que nous considérons, quand ces exemples sont généralisés, dans un cas comme un mirage et dans l'autre comme une caricature. La microfinance ne mérite ni cet opprobre, ni ces louanges » [5]. Deux conceptions de l'évaluation de l'efficacité du microcrédit s'affrontent par ailleurs, comme le rappelle Valérie de Briey [2]. Les tenants de l'« approche institutionnaliste » recourent ainsi à des

proxy, des variables qui concernent le marché, tels le nombre de personnes concernées par les services de microfinance ou la rentabilité des IMF. Leurs opposants utilisent quant à eux des variables de bien-être, mesurant l'effet sur les conditions de vie des ménages bénéficiaires. Dans ce contexte, les études d'impact du microcrédit, qui ont bénéficié d'un important renouvellement méthodologique, se sont multipliées et ont permis d'enrichir le débat.

Les outils méthodologiques traditionnels : études de cas qualitatives et analyses économétriques

Les études d'impact traditionnelles visant à évaluer l'efficacité du microcrédit sur la réduction de la pauvreté s'appuient sur des recherches de terrain qui conduisent à adopter une approche qualitative combinée à une approche de statistique descriptive. Un exemple en est l'article d'Isabelle Guérin *et al.* [7], dans lequel les auteurs s'appuient sur les observations recueillies lors d'une étude de terrain menée en Inde du Sud, dans la région du Tamil Nadu. Ils montrent que la microfinance s'y substitue jusqu'à un certain seuil au secteur des prêts informels. Ces derniers continuent souvent à être utilisés au moment de l'échéance des remboursements du microcrédit formel. Mais la microfinance peut également jouer un rôle de levier pour certains participants, qui parviennent ainsi à améliorer leur solvabilité même si le risque de surendettement s'accroît. Ce type d'étude permet de tirer des conclusions très localisées et très précises sur l'impact du microcrédit et autorise des résultats différenciés selon les familles au moyen d'une approche descriptive. Néanmoins, l'effet du microcrédit n'y est pas évalué « toutes choses égales par ailleurs ». Ces études sont donc un point de départ important dans l'analyse des effets du microcrédit, mais elles restent insuffisantes.

Les études économétriques évaluent l'impact du microcrédit toutes choses égales par ailleurs. Elles apportent des conclusions sur l'efficacité de celui-ci sur la réduction de la pauvreté chez un individu « moyen ». Elles sont donc *a priori* plus facilement généralisables. Quant aux données de panel, elles étudient les effets du microcrédit sur plusieurs années. Ainsi, Katsushi Imai et Shafiul Azam [8] s'appuient sur un modèle économétrique utilisant des données de panel sur la période 1997-2005 pour évaluer l'impact de la microfinance sur la réduction de la pauvreté au Bangladesh. Ils en concluent que l'accès des ménages à des



microprêts destinés à des fins productives augmente significativement leur revenu par tête, contrairement à l'accès à des prêts généraux. Par ailleurs, ils relèvent que l'effet positif sur la réduction de la pauvreté diminue au fil du temps, dans un contexte de concurrence accrue entre IMF qui les a poussées à consentir davantage de prêts pour maintenir leurs profits.

Néanmoins, ces études économétriques reposent sur des hypothèses économiques—comme celle du comportement optimisateur des individus, de l'*homo œconomicus*—qui éludent souvent les contraintes sociales et culturelles, particulièrement importantes dans les pays en développement où le poids de la communauté joue un rôle essentiel. En outre, la collecte de données et d'échantillons suffisamment larges et représentatifs y est compliquée. Un renouvellement méthodologique s'inscrivant dans le courant de l'économie du développement permet alors de compléter les résultats de ces études.

Une innovation dans l'évaluation de l'efficacité du microcrédit : la méthode expérimentale

La méthode des « expériences randomisées » propre à l'économie du développement est clairement novatrice. Elle a été développée par des écono-

mistes comme Esther Duflo et Abhijit Banerjee [9], qui ont notamment fondé en 2003 l'Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab au sein du MIT (Massachusetts). Ce réseau vise à promouvoir cette méthode, dont le but est de participer à la réduction de la pauvreté en s'assurant que les outils sont évalués scientifiquement. L'idée est de mettre en place des conditions d'expérimentation *in vivo* en vue de reproduire le « toutes choses égales par ailleurs » de l'économétrie ou le protocole des essais cliniques utilisé dans les sciences dures. Pour cela, il s'agit d'observer au sein de deux groupes de population aux caractéristiques identiques l'effet de l'introduction d'une mesure de lutte contre le développement dans l'un et pas dans l'autre, ce qu'on appelle la « randomisation ». Esther Duflo l'explique ainsi : « L'objectif de l'expérience randomisée est de travailler avec les partenaires de terrain, qui peuvent être soit des ONG, soit des gouvernements locaux, soit des compagnies privées par exemple, qui veulent mettre en application un programme pour construire des conditions où ceux qui bénéficient du programme sont entièrement comparables à ceux qui n'en bénéficient pas dans un premier temps. Pour cela, on définit d'abord un échantillon, par exemple 200 villages où

on va construire des écoles, et on choisit au hasard l'endroit où l'on va mettre ces écoles. Par exemple, si une ONG a de quoi financer la construction de 100 écoles, on va choisir 200 villages au lieu de choisir les 100 qu'ils auraient choisis de toute façon. Et après, on collecte des données sur les 200 depuis le début, ce qui permet de comparer par exemple la scolarisation des enfants sur les deux types de villages. Puis, en général, quand l'expérience est terminée, on construit des écoles partout. » [10]

Cette méthodologie a été appliquée à l'évaluation des effets du microcrédit, notamment en Inde. Dans une expérimentation pionnière, Abhijit Banerjee *et al.* [11] ont testé l'ouverture de branches d'institutions de microfinance dans la moitié des bidonvilles d'Hyderabad sélectionnés pour l'étude. Les résultats de l'expérience randomisée sont les suivants : quinze à dix-huit mois après le début de l'introduction du microcrédit, celui-ci n'avait pas eu d'effet sur les dépenses mensuelles moyennes par tête, mais

signe d'une transformation profonde de la vie de ces familles : ni l'une ni l'autre de ces études ne démontre d'impact sur la santé, la scolarisation ou le pouvoir de décision des femmes. En revanche, contrairement aux prédictions pessimistes des sceptiques de la microfinance, on ne constate aucune frénésie de consommation irresponsable provoquée par l'argent facile : au contraire, en Inde, les familles abandonnent certaines des petites tentations de la vie courante (thé, snacks, noix de bétel, tabac) pour rembourser l'emprunt qui leur a permis d'acheter des biens durables » [1]. Esther Duflo insiste également sur le fait que peu de microentreprises financées par le microcrédit arrivent à croître et qu'elles restent souvent de très petite taille. Cette nouvelle méthode permet de dégager des résultats très intéressants pour l'évaluation du microcrédit, suggérant non pas la disparition de celui-ci comme outil de lutte contre la pauvreté, mais bien plutôt son amélioration. Esther Duflo souligne ainsi que le prêt solidaire (qui fait que l'ensemble des membres du groupe de

“Le microcrédit n'est pas un outil miracle de lutte contre la pauvreté”

la consommation de biens durables avait augmenté ainsi que le nombre d'entreprises créées. Les effets du microcrédit apparaissent hétérogènes. Ainsi, les ménages qui sont déjà indépendants ont augmenté leur consommation de biens durables (notamment d'actifs productifs) et maintenu constante celle de biens non durables, ceux qui ont une forte propension à devenir de nouveaux entrepreneurs ont également augmenté la première mais diminué la seconde en raison du coût fixe lié à l'entrée dans le statut d'entrepreneur, alors que les ménages qui ont une faible propension à devenir entrepreneurs ont augmenté leur consommation de biens non durables.

D'autres expérimentations ont été réalisées au Maroc, aux Philippines et au Mexique. Les conclusions sont mitigées. Ainsi, évoquant les résultats des expériences menées en Inde et aux Philippines, Esther Duflo écrit que « dix-huit mois plus tard, on ne constate aucun

microcrédit devront rembourser en cas de défaillance de l'un d'entre eux sans pour autant partager les éventuels gains) et le remboursement hebdomadaire découragent la prise de risque, ce qui nuit à la croissance des microentreprises. Elle insiste également sur le fait que le développement d'un secteur salarial fort doit rester l'objectif prioritaire des politiques de développement économique dans les pays du Sud. Néanmoins, cette méthodologie soulève un certain nombre de questions, notamment sur le plan éthique et l'indépendance des résultats ⁵.

Différentes méthodes permettent donc d'évaluer les effets du microcrédit à une échelle locale et d'en tirer des recommandations de politique publique. Cependant, leurs résultats, dépendant du contexte de leur réalisation, sont difficilement généralisables à une échelle globale et ne nous indiquent pas si le microcrédit est une fausse ou une vraie solution à la pauvreté. Ils sont

⁵ Voir la réponse d'Esther Duflo sur cette question dans [9].

par ailleurs souvent contradictoires. Seules la multiplication et la diversification de telles études microéconomiques permettront de dégager les grandes orientations à donner à la microfinance dans les décennies à venir. Il semble notamment important que ces études se généralisent également dans les pays développés. En effet, les expériences randomisées tout comme les études économétriques ignorent bien souvent ces derniers, car elles s'inscrivent principalement dans des problématiques d'économie du développement.

Finalement, les évaluations concernant l'efficacité du microcrédit sur la réduction de la pauvreté sont très récentes, alors que le microcrédit sous sa forme institutionnalisée est lui-même relativement nouveau et qu'un certain recul s'impose pour évaluer ses effets de long terme. Comme Juliette Aubert l'a remarqué lors de la conférence, il est important de laisser à ce nouvel outil le temps de faire ses preuves et de donner lieu à des études supplémentaires, et de tester de nouvelles méthodologies d'évaluation.

Si le microcrédit s'est donc caractérisé à ses débuts par un projet louable et rigoureusement justifié sur le plan de la théorie économique, plusieurs effets pervers sont apparus, du côté de la demande comme de l'offre de crédit, notamment du fait de la libéralisation des pratiques et de la recherche du profit. Le renouvellement méthodologique fécond observé dans le champ de l'économie du développement, associé au recours à des études plus traditionnelles, permet alors d'apporter des réponses localisées concernant l'impact du microcrédit et les politiques d'accompagnement nécessaires. Ces études sont néanmoins difficilement généralisables. Ce qu'il importe finalement de noter, c'est que le microcrédit n'est pas un outil miracle de

lutte contre la pauvreté, qu'il ne peut d'ailleurs exister de solution miracle, et qu'il représente simplement un outil parmi d'autres, qui doit être encadré et modéré au même titre que tous les autres. Il faut par ailleurs lutter contre ses dérives, en particulier dans les pays en développement. Pour cela, le microcrédit doit rester au service d'un objectif social mesuré par sa performance sociale, et non par sa performance économique, comme l'a rappelé Maria Nowak. Qu'il soit associé à du profit pour les IMF qui le diffusent n'est pas en soi critiquable, mais la recherche de rentabilité ne peut en aucun cas être la finalité première. Il doit par ailleurs être mieux accompagné par un ensemble de mesures (éducation, formation, suivi administratif, fiscal, organisationnel...), en particulier dans les pays en développement où cet accompagnement est nettement moins systématique que dans les pays développés, voire inexistant. Tant que cet encadrement ne sera pas mis en place, le microcrédit ne pourra rester qu'une solution de très court terme aux difficultés de trésorerie des ménages, et non une solution de long terme créatrice de revenus durables pour ceux qui empruntent. En ce sens, il semble que son efficacité dans la lutte contre la pauvreté soit plus manifeste dans les pays développés que dans les pays en développement.

Il importe alors de souligner que les bénéficiaires du microcrédit reposent également sur sa capacité à réintégrer les personnes bénéficiaires dans la société, à leur faire confiance et ainsi à leur redonner de la dignité, comme l'a rappelé Juliette Aubert, faisant écho à la phrase de Yunus reprise en en-tête du rapport du Conseil économique, social et environnemental : « Ce n'est pas l'argent qui sauve mais la confiance, la solidarité et la fraternité. »

Bibliographie

- [1] DUFLO E., « Microcrédit : miracle ou désastre ? », *Le Monde*, 11 janvier 2010.
- [2] DE BRIEY V., « Plein feu sur la microfinance en 2005 ! », *Regards économiques*, n° 28, mars 2005.
- [3] STIGLITZ J. ET WEISS A., « Credit Rationing in Markets With Imperfect Information », *American Economic Review*, vol. LXXI, 1981.
- [4] FLYNN P., « Microfinance: the Newest Financial Technology of the Washington Consensus », *Challenge*, vol. L, n° 2, 2007.
- [5] SERVET J.-M., « Le besoin d'objectifs principaux nouveaux pour la microfinance : lutter contre les inégalités et faire face aux risques », *Techniques financières et développement*, n° 78, mars 2005.
- [6] SOS FAIM, « Pour des taux d'intérêt justes et transparents en microfinance », *Zoom microfinance*, n° 35, mars 2012.
- [7] GUÉRIN I., ROESCH M. ET VENKATASUBRAMANIAN, HÉLIÉS O., « Microfinance, endettement et surendettement. Une étude de cas en Inde du Sud », *Revue Tiers Monde*, n° 197, 2009.
- [8] KATSUSHI S. ET AZAM D., « Does Microfinance Reduce Poverty in Bangladesh? New Evidence from Household Panel Data », Discussion Paper Series DP2010-24, Research Institute for Economics and Business Administration, Kobe University, 2010.
- [9] BANERJEE A. ET DUFLO E., *Repenser la pauvreté*, Paris, Seuil, 2012.
- [10] MAYNERIS F., « L'économie du développement à l'épreuve du terrain », entretien avec Esther Duflo, site de *La Vie des idées* (www.laviedesidees.fr), 2009.
- [11] BANERJEE A., DUFLO E., GLENNERSTER R. ET KINNAN C., « The Miracle of Microfinance? Evidence from a Randomized Evaluation », BREAD Working Paper n° 278, 2010.